

C O N S E I L   S U P É R I E U R   D E   L ' É D U C A T I O N



**PARCE QUE LES FAÇONS DE RÉALISER  
UN PROJET D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES  
ONT CHANGÉ...**

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

JUIN 2013

## SOMMAIRE

Québec 



## PARCE QUE LES FAÇONS DE RÉALISER UN PROJET D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES ONT CHANGÉ...

Dans cet avis, le Conseil supérieur de l'éducation examine les façons actuelles de réaliser un projet d'études universitaires<sup>1</sup>. Plus précisément, il se penche sur des phénomènes qui, sans être récents, apparaissent aujourd'hui avec plus d'intensité dans les universités québécoises : l'occupation d'un emploi pendant les études, la conciliation études-famille, les cheminements à temps partiel et les parcours de formation irréguliers. Le Conseil s'intéresse ainsi aux étudiantes et aux étudiants, pour mieux penser l'université à l'aune des transformations qui marquent leur rapport aux études.

À la lumière de différentes activités de recherche, l'avis propose un triple regard : sur les étudiants, sur les établissements universitaires et sur l'État. C'est sur cette base que le Conseil soumet ses recommandations et ses pistes d'action.

### 1 REGARD SUR LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS

Depuis la démocratisation – bien que relative – de l'enseignement supérieur des années 1960, la figure étudiante des universités québécoises est devenue plurielle au regard des caractéristiques sociodémographiques. Mais bien plus, une diversification se manifeste désormais au regard du mode d'engagement dans les études et du mode de fréquentation de l'université. De fait, bon nombre d'étudiants entretiennent un « rapport aux études non traditionnel », notamment de par l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, un cheminement à temps partiel ou le retour aux études. Bien que ces réalités étudiantes soient souvent interreliées, elles sont abordées tour à tour dans ce qui suit, de manière à dégager des constats révélateurs de leur ampleur et des défis qui leur sont associés.

#### LE TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES

- Plus ou moins 70 % des étudiants des universités occupent un emploi en parallèle à leurs études. Selon le cas, il s'agit davantage d'un « étudiant qui travaille » ou d'un « travailleur qui étudie ».
- Si le cumul études-travail est, dans certains cas, une obligation financière, il représente aussi un mode de vie enraciné dans des tendances sociales et culturelles ainsi que dans les caractéristiques du marché du travail québécois.
- Selon les recherches recensées, les effets négatifs du travail pendant les études se font moins sentir sur les résultats des étudiants que sur la durée des études.
- L'acquisition d'expériences de travail pendant la formation peut représenter un atout pour l'insertion professionnelle, dans le contexte où le nombre de diplômés universitaires est élevé et où les employeurs valorisent de telles expériences.

#### LA PARENTALITÉ

- Une proportion non négligeable d'étudiants ont des responsabilités parentales : elle atteint par exemple 25 % dans le réseau de l'Université du Québec. Or, cette proportion pourrait croître dans les prochaines années, compte tenu des exigences de rehaussement de la scolarisation et de la valorisation de la formation tout au long de la vie.
- Pour des raisons biologiques et culturelles, la conciliation études-famille est particulièrement lourde pour les femmes.
- Selon les recherches recensées, la parentalité est associée à des risques accrus d'interruption et d'allongement des études, mais ne semble pas avoir d'effets néfastes sur les résultats des étudiants. Le fait d'être parent peut même représenter une source de motivation dans les études.
- Les besoins en matière de garde des enfants figurent en haut de la liste des revendications des étudiants-parents.

#### LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

- De plus en plus nombreux, les microprogrammes, les certificats et les diplômes sont majoritairement suivis à temps partiel. En revanche, certains programmes de grade, certaines disciplines et plusieurs formations à la recherche obligent l'inscription à temps plein.
- Les études à temps partiel concernent majoritairement des femmes.
- En règle générale, les études à temps partiel sont associées à des taux de diplomation plus faibles que celles à temps plein.
- Il reste que pour certains étudiants, comme ceux qui ont des responsabilités parentales et ceux qui effectuent un retour aux études, l'inscription à temps partiel peut être une condition d'accès à l'université et de persévérance.

<sup>1</sup> Lequel concerne ici exclusivement les formations créditées.

## LES RETOURS AUX ÉTUDES

- Un étudiant de baccalauréat sur cinq a plus de 25 ans, environ le tiers des étudiants de maîtrise a plus de 30 ans et le quart des doctorants a plus de 35 ans. La proportion d'étudiants qui dépasse l'âge dit « limite » d'un parcours régulier est d'autant plus élevée dans les programmes ne menant pas à un grade.
- Ainsi, même si les programmes ne menant pas à un grade sont prisés par les individus qui, en vertu de leur âge, effectuent vraisemblablement un retour aux études, un nombre non négligeable d'entre eux se retrouvent aussi dans les programmes de grade, en particulier à la maîtrise : les personnes qui effectuent un retour aux études et celles qui sont en formation initiale tendent conséquemment à se côtoyer dans les mêmes classes.
- Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes qui effectuent un retour aux études.
- Les personnes qui effectuent un retour aux études ont souvent de plus amples obligations familiales et professionnelles, mais tendent, selon certaines enquêtes, à obtenir de meilleurs résultats académiques.

## 2 REGARD SUR LES SENSIBILITÉS ET LES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES

Plusieurs actions sont mises en œuvre au sein des universités pour tenir compte des nouvelles façons de réaliser un projet d'études universitaires, mais elles demeurent souvent locales et partielles. Ces actions se rapportent à quatre composantes : l'offre de formation, les modalités de formation, les règles d'admission, de cheminement et de sanction ainsi que les services et les appuis aux étudiants.

En ce qui touche l'offre de formation, les établissements font preuve de dynamisme pour joindre d'autant mieux les étudiants dont le rapport aux études est non traditionnel. En témoignent :

- le développement de la formation continue;
- l'offre d'activités préparatoires aux études universitaires;
- la multiplication des programmes ne menant pas à un grade;
- la croissance du nombre de programmes de maîtrise et de doctorat axés sur des activités professionnelles;
- la création de programmes de perfectionnement pour des professionnels en exercice;
- la conception de programmes de formation d'appoint destinés à de nouveaux immigrants.

Cette diversification de l'offre de formation met toutefois en relief certains défis, notamment ceux qui découlent de l'absence de référentiels communs relatifs aux finalités des différents types de programme et, *ipso facto*, de l'articulation entre les uns et les autres.

Par ailleurs, le régime d'études à temps partiel, les cours en dehors des plages habituelles, la formation à distance et la formation délocalisée sont autant de modalités de formation qui intéressent tout particulièrement, mais non exclusivement, les étudiants dont le rapport aux études est non traditionnel. On remarque à cet égard que :

- le régime d'études à temps plein est souvent encouragé, voire obligé, dans certaines disciplines et en formation à la recherche;
- l'offre de cours le soir, la fin de semaine et l'été varie d'un établissement et d'une discipline à l'autre;
- si plusieurs établissements s'intéressent de plus en plus à la formation à distance et à la délocalisation des formations, ces modalités touchent actuellement une proportion restreinte d'étudiants; elles n'en soulèvent pas moins un questionnement quant à la cohérence et à l'efficacité du développement de l'offre de formation dans l'ensemble du territoire québécois et quant à la qualité de cette formation.

Selon le cas, les règles d'admission, de cheminement et de sanction facilitent ou gênent le parcours de personnes qui adoptent des modes non traditionnels d'engagement dans les études et de fréquentation de l'université.

- Les admissions dites « sur une base adulte » sont plus ou moins utilisées selon les établissements, les domaines et les programmes.
- En dépit de certains efforts pour favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences, les établissements y recourent relativement peu actuellement.
- Les règlements tendent à baliser les interruptions d'études. En revanche, peu de dispositions sont prévues pour des absences ponctuelles, par exemple dans le cas d'obligations parentales. Or, aussi bien les interruptions d'études que les absences doivent être autorisées par des représentants du corps enseignant ou de la direction de programme.

- Plusieurs établissements confèrent des grades par cumul de diplômes et décernent des diplômes pour les activités accomplies dans un programme inachevé, ce qui n'est pas sans rappeler le défi que posent la définition des finalités des programmes et l'articulation entre ces derniers.

Enfin, plusieurs établissements ont mis en place des services et des appuis destinés spécifiquement aux personnes qui effectuent un retour aux études ou qui ont des responsabilités parentales. Ceux-ci sont toutefois jugés insuffisants, en particulier ceux dédiés aux étudiants-parents. Par ailleurs, plusieurs occasions d'emploi pendant les études sont offertes aux étudiants, que ce soit au moyen de stages, de tâches d'assistantat ou de charges de cours. Perçus comme des occasions d'apprentissage, les stages et les emplois sur le campus sont toutefois offerts en nombre insuffisant pour combler les besoins. Les établissements offrent également des bourses aux étudiants dans le besoin, mais celles-ci sont souvent réservées aux étudiants méritants dont le rapport aux études est traditionnel.

Au vu du portrait brossé, il appert que les sensibilités institutionnelles aux réalités étudiantes actuelles varient d'un établissement à l'autre, mais aussi d'un sous-groupe à l'autre au sein d'un même établissement.

### **3 REGARD SUR LES ORIENTATIONS ÉTATIQUES**

L'analyse de différents encadrements étatiques permet d'appréhender la manière dont l'État prend en compte les nouvelles façons de réaliser un projet d'études universitaires.

Dans les encadrements étatiques relatifs à l'enseignement universitaire, la façon traditionnelle de réaliser un projet d'études semble prévaloir, hormis pour ce qui est de l'occupation d'un emploi qui est vu comme normal et souhaitable, en particulier si l'emploi est lié au domaine d'études. Sont donc valorisés les parcours de formation réguliers « enrichis » par des expériences de travail. Ainsi, la formation continue, les programmes ne menant pas à un grade et les études à temps partiel sont surtout associés à des personnes qui n'auraient pu accéder aux études universitaires à l'âge habituel de la formation initiale. On constate, par exemple, les faits suivants :

- en vertu des règles actuelles de financement des universités, les étudiants à temps partiel représentent un poids financier pour les établissements et la reconnaissance des acquis et des compétences ne fait pas l'objet d'un financement particulier;
- les mesures d'aide financière aux études prévoient certaines dispositions pour les étudiants-parents, les étudiants à temps partiel et ceux qui effectuent un retour aux études, mais elles semblent le plus souvent avoir été ajoutées à la pièce et comporter des limites;
- les programmes de bourses d'excellence tendent à privilégier les étudiants méritants dont le rapport aux études est traditionnel : quelques dispositions sont prévues pour les étudiants-parents, les étudiants à temps partiel et ceux qui effectuent un retour aux études, mais bon nombre sont conditionnelles à l'autorisation du directeur de recherche ou de l'université.

Les mesures étatiques qui ont pour objectif d'encourager les naissances et de soutenir la qualité de vie des familles sont d'abord pensées dans la perspective où la parentalité survient après les études. Elles tendent donc à favoriser celles et ceux qui suivent la séquence temporelle « études-travail-famille ». Par exemple, les étudiants-parents ne sont pas admissibles au Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde sont non seulement difficiles d'accès, mais aussi parfois mal adaptés aux horaires des étudiants-parents.

Enfin, lorsqu'ils concernent le réseau de l'éducation, les encadrements étatiques en matière de formation en emploi et de développement de la main-d'œuvre s'adressent essentiellement aux ordres d'enseignement antérieurs à l'enseignement universitaire. Le rôle des universités en matière de formation continue y demeure ténu.

### **4 LES RECOMMANDATIONS ET LES PISTES D'ACTION DU CONSEIL**

À la lumière du triple regard posé sur les étudiants, sur les établissements universitaires et sur l'État, le Conseil énonce des recommandations et des pistes d'action par lesquelles, ultimement, il convie tous les acteurs concernés à prendre pleinement en compte les nouvelles façons de réaliser un projet d'études universitaires.

#### **4.1 DES RECOMMANDATIONS QUI S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE VISÉES**

##### **1) ACTUALISER NOTRE REPRÉSENTATION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE DES UNIVERSITÉS**

Pour le Conseil, ce n'est pas un problème que plusieurs étudiants entretiennent un rapport aux études non traditionnel, dans la mesure où sont respectées les exigences universitaires. Le problème réside plutôt dans la persistance d'une conception traditionnelle de l'étudiant dans plusieurs politiques, règlements, mesures et pratiques tant à l'échelle des universités qu'à celle de l'État, aussi bien que dans les images véhiculées sur la scène publique. C'est dans cette perspective que le Conseil se prononce en faveur :

- de la conduite de recherches sur les étudiants des universités, en vue de guider les actions des instances gouvernementales, des universités et de tout groupe concerné;

- de la pleine reconnaissance et de la définition explicite du rôle des universités en matière de formation tout au long de la vie;
- de la révision de plusieurs encadrements étatiques, en particulier ceux qui se rapportent à l'éducation, à la famille et à l'emploi, pour tenir compte des mutations profondes qui caractérisent le rapport aux études.

## 2) SOUTENIR LA POURSUITE COHÉRENTE DE VISÉES SOCIALES MULTIPLES

L'analyse des encadrements et des pratiques à l'échelle de l'État et des universités met au jour certaines inconsistances ou incohérences dans la poursuite de visées sociales telles que le rehaussement de la scolarisation, l'encouragement des naissances, la qualité de vie des familles, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion professionnelle des jeunes et le maintien en emploi. Par exemple, alors que sont tenus des discours généreux sur l'accessibilité aux études supérieures, certaines règles des établissements de même que certaines mesures d'aide financière tendent à privilégier les étudiants qui adoptent un rapport aux études traditionnel. À ce chapitre, le Conseil insiste sur le fait qu'aucune visée sociale ne doit être conçue et concrétisée en silo : chacune doit être comprise comme une composante d'une vision cohérente de la société. C'est pourquoi le Conseil :

- en appelle à la cohérence entre les discours et les pratiques d'une part, et entre l'ensemble des pratiques d'autre part;
- promeut la mobilisation des différents ministères et organismes sur les thèmes que sont le travail pendant les études, la conciliation études-famille et la formation tout au long de la vie.

## 3) ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES ÉTUDIANTS

Parce que le système universitaire a été pensé, en général, pour les étudiants « classiques », des contraintes particulières peuvent peser sur ceux dont le rapport aux études est non traditionnel. En cela, les femmes paraissent particulièrement touchées. Partant du principe qu'il est de la mission des universités d'accueillir toute personne qui a la capacité et la volonté de réaliser un projet d'études universitaires, le Conseil convient de l'importance de favoriser l'équité entre les étudiants, quel que soit leur rapport aux études, notamment en :

- veillant à ce que toutes les personnes, y compris celles dont le parcours de vie s'éloigne de la séquence temporelle traditionnelle « études-travail-famille », puissent bénéficier équitablement des mesures de soutien à l'accès aux études universitaires et à la persévérance;
- augmentant le nombre de bourses d'excellence disponibles pour récompenser les étudiants méritants, quel que soit leur mode de fréquentation de l'université ou d'engagement dans les études.

## 4) MOBILISER LES DIFFÉRENTS ACTEURS AUTOUR D'UN PARTAGE CLAIR ET JUSTE DES RESPONSABILITÉS

L'examen des encadrements institutionnels et étatiques révèle certains flous dans le partage des responsabilités associées aux réalités étudiantes actuelles à l'université. C'est pour remédier à cette situation que le Conseil invite les différents acteurs à convenir d'un partage clair et juste des responsabilités. Entre autres choses, le Conseil souhaite que :

- les personnes qui travaillent auprès des étudiants leur fournissent l'information nécessaire pour éclairer leurs choix eu égard à la composition de leur projet de formation;
- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les établissements universitaires conviennent, chacun à leur niveau, de balises pour guider les décisions relatives aux absences, aux interruptions d'études et aux études à temps partiel;
- le gouvernement s'acquitte pleinement de ses responsabilités relatives à la valorisation de la formation tout au long de la vie et au soutien des étudiants-parents;
- les employeurs appuient leurs employés, jeunes ou moins jeunes, dans la poursuite de leur projet de formation.

### 4.2 DES PISTES D'ACTION LIÉES À CHACUNE DES RÉALITÉS ÉTUDIANTES QUI TÉMOIGNENT D'UN RAPPORT AUX ÉTUDES NON TRADITIONNEL

Au sujet du travail pendant les études, le Conseil souhaite qu'il ne soit, dans aucun cas, essentiel à leur poursuite. Il n'en respecte pas moins le choix des individus qui veulent occuper un emploi pendant leurs études. Il lui importe cependant que les étudiants soient au clair avec les conséquences possibles de ce choix. En outre, le Conseil montre un net parti pris pour les emplois liés au domaine d'études. Il propose dans cet esprit les pistes d'actions suivantes :

- que les dépenses réelles des étudiants à chaque trimestre d'études soient couvertes par l'aide financière aux études pour que les étudiants ne soient pas forcés d'occuper un emploi pour subvenir à leurs besoins de base;
- que le projet de formation et l'emploi de l'étudiant soient, autant que possible, concordants, ce qui suppose, par exemple, d'étendre les possibilités de stages rémunérés intégrés aux programmes d'études, lorsque cela est possible, de bonifier le Programme études-travail et d'examiner les possibilités de reconnaissance des acquis pour des apprentissages faits en cours d'emploi;

- que les étudiants soient soutenus par leurs employeurs dans la poursuite de leur projet de formation, au moyen notamment d’horaires de travail compatibles avec les études.

Par ailleurs, il est clair pour le Conseil que la parentalité est un droit et que son exercice comporte des responsabilités irréductibles. Aussi, le Conseil en appelle-t-il à une sensibilité collective à l’égard de la conciliation études-famille, d’autant que plusieurs des actions destinées à prendre en compte les besoins des étudiants-parents ne relèvent pas prioritairement du champ d’intervention des universités, mais bien de celui de l’État. Dans cette perspective, il suggère les pistes d’action suivantes :

- que tous les étudiants-parents, quelles que soient leurs sources de revenus, puissent bénéficier d’un soutien financier pendant les premiers mois de vie de leur enfant;
- que les aménagements dont les étudiants-parents peuvent bénéficier par l’entremise des bourses d’excellence et des subventions de recherche des professeurs (en particulier les congés parentaux) soient publicisés dans les milieux universitaires;
- que des balises transparentes relativement aux autorisations d’absences, d’interruptions temporaires des études et d’études à temps partiel pour les étudiants-parents soient mises en place dans les universités;
- que le nombre de places en garderie, en particulier sur les campus universitaires ou à proximité de ceux-ci, soit augmenté et que des places pour les enfants des étudiants-parents y soient réservées;
- que des haltes-garderies, dont les modalités d’utilisation et les horaires sont plus souples que ceux des services de garde conventionnels, voient aussi le jour.

Dans un autre ordre d’idées, le Conseil persiste à reconnaître plusieurs avantages aux études à temps plein : elles favorisent la socialisation et l’acculturation des étudiants, en plus de mener plus sûrement à l’obtention d’un diplôme. Il tient donc à ce que les étudiants soient soutenus financièrement pour qu’ils puissent, s’ils le souhaitent, s’inscrire à temps plein. Néanmoins, le Conseil est conscient que des étudiants peuvent, pour diverses raisons, devoir ou préférer s’inscrire aux études à temps partiel. Il entrevoit notamment les avantages de ce régime d’études pour ceux qui ont des responsabilités parentales ou qui effectuent un retour aux études. Conséquemment, il se montre soucieux des possibilités d’inscription à temps partiel et de la disponibilité de services et de mesures d’aide auxquels peuvent recourir les étudiants à temps partiel. Il propose donc les pistes d’action suivantes :

- que les programmes d’études soient revus de manière à lever, lorsque possible, l’obligation de s’inscrire à temps plein, pour une portion ou l’ensemble du programme;
- que l’aide financière aux études soit établie en fonction des besoins de l’étudiant à chaque trimestre, de manière à lui permettre, au besoin, d’alterner – sans préjudice – entre une inscription aux études à temps plein et une autre à temps partiel;
- que les établissements universitaires reçoivent un financement adéquat pour l’accueil et l’encadrement des étudiants à temps partiel, de telle manière qu’ils puissent soutenir pleinement ces derniers dans la poursuite de leur projet de formation.

Enfin, le Conseil conçoit la formation tout au long de la vie comme une tendance lourde et irréversible. Il va donc de soi que les universités offrent des possibilités de formation à un nombre grandissant de personnes qui effectuent un retour aux études. Même si elles n’empruntent pas un parcours régulier, continu et linéaire, toutes les personnes qui en ont la capacité et la volonté doivent pouvoir accéder à une formation universitaire de qualité et bénéficier, pour ce faire, du soutien nécessaire à leur réussite. C’est dans cette perspective que le Conseil propose notamment les pistes d’action suivantes :

- que les mesures d’aide financière aux études fournies aux personnes qui effectuent un retour aux études soient améliorées et publicisées;
- que les pratiques des universités en matière de reconnaissance des acquis et des compétences soient optimisées, notamment par la voie d’un financement adéquat;
- que des efforts particuliers soient faits pour baliser les voies de formation destinées plus spécifiquement aux étudiants qui effectuent un retour aux études, notamment au moyen de référentiels communs sur les niveaux de formation et de processus d’évaluation des programmes qui tiennent compte du lieu et du mode de formation.

Le Conseil se montre néanmoins préoccupé des risques de chevauchement, voire du manque de cohésion, entre les actions des collèges et des universités en ce qui touche les retours aux études. Aussi, en appelle-t-il à la poursuite de cette réflexion.

\* \* \*

Le texte complet de l’avis est accessible sur le site Web du Conseil supérieur de l’éducation ([www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca)); il est aussi possible d’en demander un exemplaire en téléphonant au 418 643-3851.